



## > APPEL À PROJETS ASSOCIATIFS 2018

Thème :  
***Aménagement du territoire  
et développement durable***

Date limite pour le dépôt des dossiers complets :  
26 octobre 2017

Contact : 0590 84 79 23  
[dcdp@villedugosier.fr](mailto:dcdp@villedugosier.fr)

**DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ ET ANIMATION DE LA VIE LOCALE**  
**Direction de la Citoyenneté et de la Démocratie Participative**  
Pôle administratif de Périnet, Le Gosier

Georgia JACOBSON, Directrice : 0590 84 79 22 | 0690 24 56 37  
Wenceslas LABOR : 0590 84 79 24 | 0690 80 29 37

## **Préambule**

Le Ville du Gosier dynamique et en perpétuelle mutation répond quotidiennement à de nombreux défis. Pour ce faire, elle peut compter sur un tissu associatif dense et on parle d'une véritable coopération entre la collectivité et ses opérateurs.

Que ce soit sur l'aspect de la vie locale ou pour développer tant la citoyenneté active que le lien social, les associations doivent être en première ligne aux côtés de la Ville.

## **Objet**

L'appel à projets apparaît comme l'outil privilégié entre la collectivité et le tissu associatif local. Il repose une pour cette édition sur l'initiative associative afin de répondre aux attentes du territoire sur les questions complémentaires de l'embellissement du territoire et du développement durable. Les formes de réponses peuvent être variées et les angles d'approche nombreux.

Il est en effet proposé aux associations de mener des actions dans le but d'animer et de dynamiser le territoire du Gosier.

Par animation, on entend toutes actions permettant d'aller au devant de la population afin de nouer le contact avec eux et favoriser leur participation à des activités collectives et ce sur les lieux publics de la Ville.

**Thématique retenue : Aménagement du territoire et développement durable.**

**Ainsi, les objectifs de l'appel à projets s'articulent autour de deux axes majeurs :**

### **Thématique : Embellissement du territoire :**

- ★ Réhabiliter les espaces publics comme espace de vie et de socialisation
- ★ Favoriser les échanges entre les quartiers
- ★ Décloisonner les quartiers en proposant des actions sur l'ensemble du territoire
- ★ Renforcer l'attractivité des sites touristiques et historiques de proximité par des productions artistiques (fresques, créations sculpturales, montages scéniques...)
- ★ Contribuer à l'animation du territoire

## **Thématique : Développement durable :**

- ★ Réintroduire la nature en ville et accompagner les nouvelles pratiques de végétalisation
- ★ Sensibiliser au développement durable et aux gestes éco-citoyens
- ★ Création d'outils ou supports pédagogique en lien avec le développement durable et ses divers aspects
- ★ Sensibiliser la population au verdissement, embelissement et à la valorisation des quartiers
- ★ Favoriser l'appropriation de son quartier et de son environnement
- ★ Mettre en avant les espaces naturels
- ★ Mise en valeur des zones humides par des animations, des ateliers...

## ***EXEMPLES D'ANIMATIONS :***

*Dans le cadre de l'appel à projets, la Ville attend des actions fédératrices et participatives comme :*

*-Des jardins solidaires au coeur des quartiers pour proposer un ou plusieurs espaces de rencontre et de convivialité, animés par les habitants avec plusieurs thématiques.*

*-Des ateliers de création par exemple d'objets du quotidien avec des matériaux de récupération.*

*-Des projections / expositions au sein des quartiers retraçant l'histoire du Gosier ou des propositions pour un avenir éco-responsable des quartiers.*

*-Des conférences, des échanges sur la thématique de l'appel à projets.*

*Les associations peuvent également s'appuyer sur la réalisation de pièces de théâtre, spectacles d'enfants, flashmob, défilés avec récupérations de matériaux, comédies, sketches, contes, animations musicales, danses, chants, jeux (chasses aux trésors).*

*Le but étant de sensibiliser la population par l'animation et la participation du plus grand nombre.*

## **Conditions de candidature**

### **a. Bénéficiaire**

Cet appel à projet est destiné aux associations loi 1901, légalement constituées à la Préfecture et ayant leur siège social domicilié sur le Gosier.

**N.B** : Les associations, ayant répondu à l'appel à projets 2017, devront avoir réalisé leur action pour prétendre répondre à celui-ci.

### **b. Projets éligibles**

Il est vivement recommandé de faire preuve d'originalité et d'innovation. La démarche de l'appel à projet a en effet pour but de

Les actions proposées **peuvent** :

- prendre des formes diverses
- être d'ordre sportif, culturel, artistique, social et environnemental,
- cibler tout type de public : sénior, famille, enfant, adulte, adolescents...
- être mobiles et intervenir sur un ou plusieurs sites de la Ville.
- être co-construites avec d'autres associations afin de favoriser la mutualisation des moyens.
- se dérouler tout au long de l'année, du 1er janvier au 31 décembre 2018.

A noter : - saison intermédiaire: de mai à octobre  
- saison touristique: de novembre à avril

Les animations proposées **devront si possible se dérouler sur l'ensemble du territoire afin de toucher le plus grand nombre.**

Chaque action proposée devra être accompagnée des documents annexés à ce dossier :

- une fiche action, détaillant de manière **précise** le projet proposé (annexe 1)
- un budget prévisionnel : celui-ci doit permettre de couvrir tous les frais liés à la mise en oeuvre du projet (y compris les charges liées à la communication ainsi que les éventuels coûts de déplacement liés aux projets.) (annexe 2).

Ces informations devront être fournies uniquement à partir des documents joints, aucun autre support ne sera accepté.

### **c. Modalité de réponse**

Les associations sont invitées à remplir le dossier de candidature ci-joint et fournir les pièces et informations décrites en annexe.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à l'attention du Maire, par voie postale ou directement au service courrier, ou en version électronique à l'adresse suivante : [dcdp@villedugosier.fr](mailto:dcdp@villedugosier.fr) jusqu'au **26 octobre 2017**.

## **Processus de sélection**

### **a. Critères d'appréciation**

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants :

- ✓ La conformité du dossier de demande
- ✓ L'adéquation de l'animation avec l'objet social de l'association
- ✓ L'adéquation de l'action proposée avec les objectifs de l'appel à projets
- ✓ L'adéquation entre l'action proposée et la capacité de l'association à la mettre en oeuvre (moyens humains, matériels ou intervenants...)
- ✓ La remise des pièces administratives
- ✓ Les moyens mis en oeuvre pour évaluer l'action et la définition de critères d'indicateurs d'évaluation quantitatif et qualitatif.

### **b. Montant de l'aide financière**

Le montant de l'aide attribuée se fera sur la base du budget prévisionnel de l'action. La contribution de la Ville peut varier entre 50 à 70% du budget prévisionnel total de l'action.

Une convention sera signée entre la Ville et l'association, afin de rappeler les objectifs attendus par chaque partie et les modalités de l'appel à projets.

Le versement de l'aide financière sera effectué de la manière suivante :

- ✓ 80 % à la signature de la convention
- ✓ Le solde, 20% à la fourniture d'un bilan de l'action, qualitatif et financier (annexe 4).

Par ailleurs, il est à noter qu'en cas de non réalisation de l'action, l'association devra rembourser la subvention allouée.

## **Calendrier de l'appel à projets**

- ★ Lancement et diffusion de l'appel à projets : septembre 2017
- ★ Date limite de dépôt des dossiers complets : 26 octobre 2017
- ★ Instruction des projets : 23 novembre 2017
- ★ Validation et conventionnement avec les associations : janvier 2018
- ★ Démarrage des actions : janvier 2018

## Déclaration sur l'honneur

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie quelque soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....  
représentant(e) légal(e) de l'association,.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- demande dans le cadre de l'appel à projets, une subvention de : ..... €

Fait, le.....à .....

Signature

### Pièce à fournir en cas de changement

- Un exemplaire des statuts déposés au greffe des associations (en cas de changement)
- La liste à jour des personnes chargées de l'administration de l'association (noms, prénoms, adresses, fonction, tél. et courriel) en cas de modification
- Le relevé d'identité bancaire de l'association (en cas de modification)

## Fiche Action (annexe 1)

<b>Nom de l'association</b>		
<b>Président</b>		
<b>Coordonnées</b>	Tel : Portable :	Fax :
	Email :	
<b>Référent de l'action</b>	Nom :	Prénom :
	Tel : Portable :	Fax :
	Email :	

## **ACTION PROPOSEE**

<b>Titre de l'action</b>	
<b>Date de l'action</b>	
<b>Précisez le lieu</b>	
<b>Objectifs de l'action</b>	
<b>Description détaillée de l'action</b>	

<b>Moyens mis en oeuvre pour mener l'action (bénévoles, salariés, intervenants,...)</b>	
<b>Public bénéficiaire</b>	
<b>Evaluation</b>	<b>Indicateurs choisis au regard des objectifs ci -dessus :</b>
	<b>Méthode d'évaluation :</b>
<b>Information complémentaire éventuelle</b>	

